Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501257-20251204-2025_110-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2025 - 110

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**23**
Quorum :	**12**
Présents :	**20**
Représentés :	**03**
Votants :	**23**

Date de la convocation : 26 novembre 2025 | **Date de l'affichage :** 26 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT - Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Pascale GRIFFON - Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Eva CONTRERAS - Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Sandrine DYLIS – Lionel COSSON – Sébastien LAMY –

Excusés : Carine GERMOND pouvoir à Brigitte DARRICAU – Annie BOUSSEAU pouvoir à Olivier DESPREZ – Anthony TUAL pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : FINANCES - Cessions d'immobilisation par le biais d'enchères - (Nomenclature : 3.2) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2241-1 à L 2241-4 relatifs aux compétences du conseil municipal en matière de gestion et d'aliénation des biens du domaine privé,
Considérant que certaines biens mobiliers communaux sont devenus inutiles, obsolètes ou coûteux à entretenir, et ne présentent plus d'utilité pour les services municipaux,
Considérant l'intérêt de procéder à leur cession par voie d'enchères publiques afin de garantir la transparence, la mise en concurrence et la valorisation optimale du patrimoine communal,
Considérant que la plateforme numérique AGORASTORE, spécialisée dans la vente de biens des collectivités publiques, offre des garanties satisfaisantes de publicité, de sécurité et de traçabilité des transactions,

Il est proposé au conseil municipal les décisions suivantes :

Article 1 – Autorisation de cession
Le Conseil municipal autorise la cession, par voie d'enchères publiques dématérialisées sur la plateforme AGORASTORE, des biens mobiliers appartenant au domaine privé de la commune et déclarés comme n'étant plus nécessaires au service.
La liste initiale des biens concernés figure en annexe 1 de la présente délibération. Toute modification ou ajout pourra être effectué par arrêté du Maire.

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501257-20251204-2025_110-DE

Article 2 – Modalités de mise en vente
Les ventes seront organisées selon les conditions générales d'AGORASTORE, garantissant notamment la publicité préalable des ventes, la mise à prix fixée par la commune, la mise en concurrence transparente des enchérisseurs, l'adjudication au plus-offrant, dans le respect de la réglementation.
Article 3 – Autorisation donnée au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***AUTORISE Mme le Maire ou son représentant,***
  - ***A signer les conventions ou contrats nécessaires avec AGORASTORE ;***
  - ***A fixer les mises à prix et les modalités techniques de mise en ligne ;***
  - ***A procéder aux aliénations ;***
  - ***A signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 9 décembre 2025

Thérèse SAUDRAIS
Secrétaire de séance

Élisabeth GUIHENEUX
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
LA GUERCHE DE BRETAGNE
35130

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr